

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE HUSSEIN DEY

SIEGE SOCIAL

Cité AMIROUCHE, Bâtiment « D » Hussein Dey

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE

(NIF)

099916000876756



AVIS D'IFRUCTUOSITE

Conformément aux dispositions des articles **44** et **118** de la décision n°**1126** du **07/11/2016** fixant les conditions particulières de passation des marchés financés sur fonds propres de l'office et la loi **23-12** fixant les règles générales relatives aux marchés publics, L'Office de promotion et de gestion Immobilière de Hussein Dey – Alger, déclare que l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales n°**14/2026** paru dans les quotidiens nationaux « **e-Bourse** » et « **Aliqtisadia news** » en date du 23/06/2026, le BOMOP N° 2025 du 28 juin au 4 juillet 2026, la presse électronique « **fidalgerie** » et « **elmoudjaz.dz** » en date du 28/06/2026 relatif à la réalisation des travaux des 80 logements Promotionnels Aidés (LPA) en tous corps d'état (TCE) avec commerces sis à Mahalma, la commune de Zeralda, Wilaya d'Alger, **est déclaré infructueux**.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats de leurs offres sont appelés à se rapprocher du service contractant, OPGI Hussein Dey, Département du Développement de la Promotion Immobilière et Foncière et de la Réhabilitation, Bâtiment « D » cité Amirouche - Hussein Dey, dans un délai de trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis dans le BOMOP ou l'un des quotidiens nationaux ou dans la presse électronique.

La commission des marchés interne de l'office est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou l'un des quotidiens nationaux ou dans la presse électronique.

Si le dixième jour coïncide avec un jour de repos légal ou un jour férié, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.